

Compte rendu de la réunion du 4 février 2009

Personnes présentes :

Nathanaël Gagnaire
Frédéric Courrèges
Bernard Salles
Christian Dececco
Paul Gilbert
Vincent Vailloux
Carl Kilius

Ordres du jour :

- **Assemblée générale FFMC 32**
- **Mobilisation contre la procédure V.E**
- **Formation ERJ2RM + sensibilisation ets scolaires**
- **Clips de sécurité routière**
- **Rendez vous avec le procureur**
- **Sensibilisation dans les établissements scolaires**
- **Stand mutuelle et FFMC 32 à Nogaro**
- **Des nouvelles du national**

Prochaine réunion

**Mercredi 4 mars à 19h30 à nos locaux,
11, rue Viala à AUCH
Election du nouveau bureau pour les
nouveaux membres du C.A**

Assemblée générale ordinaire :

La FFMC 32 convie ses adhérents et toutes les personnes intéressées en général, à participer à son Assemblée Générale 2009.

Elle aura lieu le **samedi 14 mars, à partir de 18h00** au café « le mondial » place Verdun à Auch (sur la patte d'oie).

Le bilan moral et financier de l'année 2008 sera présenté, ainsi que les projets pour 2009.

Pour les personnes à jour de cotisation, il leur sera possible de voter pour les candidats au Conseil d'Administration (C.A).

Il y reste encore des places disponibles, et nous invitons les militants motivés à faire acte de candidature.

Un C.A au complet permet d'avoir une multitude d'avis divers et variés sur les débat en cours, et de faire avancer de manière constructive nos travaux.

Merci de renvoyer le coupon de participation joint, avec l'enveloppe prévue à cet effet. Venez nombreux.

Attention,
Dernier compte rendu de
l'année, avant ré-adhésion, si ce
n'est pas déjà fait.

N'oubliez pas que la
FFMC et son antenne
geroise ne vivent que des
cotisations et de ses
adhérents. Adhérer c'est
assurer la légitimité de la
FFMC et lui donner les
moyens de fonctionner.

38 euros par an pour
continuer à se défendre et
conserver sa liberté de
paroles et d'actions.
Avouons que ça vaut le
coup !

Clips de sécurité routière

Le tournage des clips de sécurité routière se fera le vendredi 27 février dans différents endroits d'Auch.

Le Moulias, le chemin de la Gaouère, le crédit agricole, un petit commerce, sont autant de lieux de tournage pour lesquels il nous faudra des bénévoles afin de nous aider à la mise en place du matériel (montage, démontage...), et une aide diverse.

Pour rappel, ces clips, sur le thème des distances de sécurité, sont entièrement tournés et réalisés par les élèves de la section audio visuelle du Garros.

Manifestation contre la procédure Véhicule Endommagé (V.E)

Une manifestation nationale est prévue pour le week end du 21 et 22 mars. La FFMC 32 convie les usagers du Gers, motards ou non, à venir manifester le samedi 21 mars. Le rendez vous est donné à partir de 10h00 à la gare d'Auch, pour une manifestation sur Auch, avant de faire un départ groupé pour grossir les rangs de la manifestation de Toulouse.

Venez nombreux. Cette mesure nous concerne tous !!!

Pour rappel : le **15 Avril 2009**, la procédure V.E rentrera en application. Elle permet aux **forces de l'ordre** et aux **experts** d'assurance **d'estimer la dangerosité** d'un véhicule visuellement sur la base de 21 critères identiques de la moto au camion en passant par la voiture. Ainsi, **lors d'un contrôle routier**, un policier ou gendarme aura la possibilité **d'immobiliser un véhicule sur un soupçon de dangerosité**, avec l'obligation pour le propriétaire de le faire remorquer à ses frais, de missionner un expert. De même, **un expert** pourra **déclencher cette procédure**, lorsqu'il est missionné par une assurance à la suite **d'un accident minime ou de tout autre dégât**.

Loin de s'opposer fermement au rajeunissement du parc roulant motorisé français, la FFMC conteste néanmoins la manière utilisée pour y arriver.

- Les agents de police et de gendarmerie ne sont pas compétents à juger visuellement de la dangerosité d'un véhicule. Cette procédure entraînera des abus considérables, motivés par le flou évident des 21 critères
- Il n'existe pas d'experts clairement formés aux spécificités des 2 roues motorisées.
- Pour les motos ou assimilées, l'état du véhicule ne représente que 0,74% des cas d'accidents (étude européenne MAIDS)
- Seuls les experts ont été consultés par la DSCR (Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière)

L'état n'ayant pas pu instaurer un contrôle technique moto en 2008, à cause de la forte mobilisation de la FFMC, essaye de passer par la fenêtre avec une réglementation aussi floue qu'inutile.

Ce sont les raisons pour lesquelles la FFMC demande un moratoire de 3 ans, et une réelle concertation entre acteurs sécurité routière ainsi que professionnels de cette branche, afin qu'un accord satisfaisant soit trouvé.

N'hésitez pas à consulter le site de la FFMC 32 (www.ffmc32.com) pour plus d'informations

Formation ERJ2RM+ sensibilisation

Paul Guilbert et Alain Burnichon ont suivi le premier module du stage ERJ2RM (Education Routière des Jeunes en 2 Roues Motorisées), le week-end du 17 et 18 janvier à Nantes. L'autre module est prévu pour le week-end du 7 et 8 mars.

Cette formation sera très rapidement mise en œuvre car le lycée de l'Isle Jourdain nous demande d'assurer la formation des délégués de classe de 2nd le vendredi 27 février après midi.

Quelques jours après, le jeudi 5 mars, la FFMC 32 fera une sensibilisation au profit de 5 classes de 1^{er} dans le même établissement.

Rendez vous avec le procureur

Le rendez vous prévu le 29 janvier a été repoussé au 26 février. Cela nous laisse du temps pour perfectionner le dossier que nous lui remettrons. Les personnes présentes à cette occasion sont Alain en temps que formateur (en cours d'agrément...) et Nathanaël comme représentant FFMC. Bernard Salles, représentant de la mutuelle des motards ne sera pas disponible ce jour.

La stratégie de pédagogie que nous lui présenterons lors de cet entretien est totalement inspirée de la formation ERJ2RM, avec notamment des petits tests ludiques sur les limites physiologiques du conducteur.

Des nouvelles du national

Outre le combat contre la procédure V.E, une autre mesure restrictive est à l'honneur : l'obligation d'immatriculation des motos de loisir, comprenez motos vertes, quads, pockets bikes...

La déclaration en préfecture doit se faire sous 15 jours (135€ d'amende dans le cas inverse). Le propriétaire devra aussi graver un numéro d'identification et le faire paraître sur une plaque fixée à l'arrière et à l'avant (toujours 135€ en cas de non respect de la procédure).

Mesure inutile et restrictive prétextant lutter contre les personnes circulant sur la voie publique !!!

Plus d'information sur cette mesure sur notre site : www.ffmc32.com